



ARRETE DU MAIRE

N° 2023-025

Réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la route
- Considérant que pour des travaux de réfection de tranchées au lieudit La Taconnerie, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1^{er}

A partir du 29 mars 2023 et ce pour une durée de 5 jours, pour des travaux de réfection de tranchées, au lieudit La Taconnerie, la circulation s'effectuera de manière alternée par feux tricolores et le stationnement y sera interdit.

Article 2

La signalisation sera gérée et assurée par l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE Le Mans, responsable des travaux.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 28 mars 2023

Le Maire,
Emmanuel FRANCO



MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS

Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com